Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 novembre 2012

**CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

**--------**

**Séance des 12 et 13 novembre 2012**

**2012 DDEEES 158** Subvention à l'association "l'Exposition des Artisans -Artistes Créateurs" (11e).

**Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.**

**--------**

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation d'attribuer une subvention à l'association " L'EAC - L'Exposition des Artisans Créateurs" ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 7.000 euros est attribuée à l'association " L'EAC - L'Exposition des Artisans-Artistes Créateurs" – domiciliée 33, rue de Montreuil à Paris 11ème - à titre de soutien pour la réalisation de la Biennale des Arts décoratifs ( n° délibération 2012-DDEEES-158 , n° Simpa : 122821).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée fonction 90, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF 55003) du budget de fonctionnement 2012 et suivants de la Ville de Paris.